

Annexe 8 : Contraintes de travail hebdomadaires du rayon « épicerie sucrée »

L'équipe commerciale du rayon « épicerie sucrée » est composée de :

- Hugo : Manager, CDI 35h
- Sophie : Assistante-manager, CDI 35h
- Julia : ELS, CDI 35h
- Célestine : ELS, CDI 35h
- Oscar : ELS, CDI 35h
- Clément : ELS, CDI 35h
- Davina : ELS, CDI 35h
- Fernando : ELS, Contrat étudiant 15h

Contraintes commerciales du magasin :

Le magasin est ouvert de 8h30 à 20h30 du lundi au samedi et de 8h30 à 12h30 le dimanche.

L'afflux de clients est plus fort sur les journées du vendredi et du samedi. Le dimanche et le mercredi sont des jours à affluence moyenne. Les lundi, mardi et jeudi sont des jours à plus faible affluence.

Contraintes organisationnelles du rayon « Épicerie Sucrée » :

Chaque jour (sauf repos hebdomadaire), les ELS doivent être présents dans le magasin à partir de 5h du matin pour faire la mise en rayon et le facings de leur gondole.

Les lundi, mardi et jeudi, jours de réception des livraisons, 2 salariés doivent être présents l'après-midi (4h au maximum par personne).

Pendant le repos hebdomadaire de Hugo (manager), Sophie (assistante) doit être présente le matin.

Présence sur la surface de vente

Lundi, mardi, jeudi	1 personne minimum après ouverture le matin (jusqu'à midi)
Mercredi, Dimanche	2 personnes minimum après ouverture le matin (jusqu'à midi)
Vendredi, Samedi	3 personnes minimum après ouverture le matin (jusqu'à midi)

Aucune heure supplémentaire n'est possible.

Contraintes légales :

- Tout salarié doit bénéficier d'un repos quotidien minimal de 11 heures consécutives entre deux journées de travail.

- Le temps de travail maximal par jour est de 10 heures.

- Il est interdit de faire travailler un salarié plus de 6 jours par semaine. Le repos hebdomadaire est d'au moins 35 heures consécutives.

- Si le salarié travaille au moins 6 heures dans une journée, il faut obligatoirement lui donner 20 minutes de pause (intégrée dans la pause-repas d'une heure).

Si le salarié travaille moins de 6 heures dans une journée, alors il n'a en principe droit à aucune pause.

Jours de repos demandés par les employés :

Il n'est pas possible de prendre un jour de repos le samedi.

Lundi	Oscar, Célestine et Davina	Mercredi	Julia
Mardi	Clément et Sophie	Jeudi	Hugo, Fernando